

## **CH DE BRIVE : un modèle de casse de la santé publique en France.**

Partout en France s'ouvre un débat sur la maîtrise des dépenses de santé.  
Partout en France les populations entrent en résistance contre la loi Bachelot.  
avec ses rapprochements de structures privées/publiques.  
Partout en France, l'Etat veut imposer à l'hôpital un objectif incompatible avec ses missions de service public :  
être rentable.  
Le privé va prospérer, le public dépérir en ne laissant plus aucun choix à la population.

### **L'EXEMPLE DE CARPENTRAS (84) EST UN CAS CONCRET DE RAPPROCHEMENT :**

#### **L'hôpital public a perdu successivement :**

- Sa chirurgie publique : Le seul pôle de chirurgie publique restant pour le département du Vaucluse se situe à Avignon sans augmentation du nombre de lits.
- Le laboratoire : monopole du privé au sein de l'hôpital.
- La radiologie : monopole privé avec les cabinets libéraux de la ville. Idem pour le scanner et l'IRM.

#### **Pour les autres secteurs :**

- Les gynécologues ne veulent pas de l'activité Maternité car les assurances personnelles sont trop élevées.
- Les urgences : activité laissée au public mais forcing pour traiter les « petites urgences » (celles qui rapportent !).
- Le brancardage : commun, avec le personnel de l'hôpital.
- Les cuisines : restent dans le secteur hospitalier car les filiales privées ne veulent pas reprendre ce service peu rentable (trop de personnels pour l'instant sous statut Fonction Publique Hospitalière).
- L'hôpital conserve la Médecine, le Long Séjour, la Maternité et les Urgences.

### **2 ans après...fusion des deux structures... !!!**

- Le scanner situé dans les locaux de la radiologie est transféré sur le côté clinique.
- Les patients n'ont plus de choix sauf celui d'être transportés vers un autre hôpital où le service public existe encore.
- Le secteur privé décide d'un changement d'organisation ? Le secteur public a obligation de suivre.
- A l'arrivée du patient : carte vitale, si les droits sont ouverts, le privé fait l'examen. Si les droits ne sont pas conformes, retour aux urgences de l'hôpital public.
- Anesthésie : se situe dans le secteur privé. Les gardes du public sont partagées avec les autres hôpitaux du département ou hors département.
- Cerise sur le gâteau : le terrain a été donné par l'hôpital, pour l'euro symbolique au départ. Maintenant, la clinique réclame un loyer de 2900 euros/mois à l'hôpital pour droit de passage. L'affaire est au tribunal.

**LA DIRECTION A CHOISI CE MODELE POUR NOTRE HOPITAL....  
ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ??**

### **Rejoignez la Coordination**

(Tous les mardis à 18 heures au CH de Brive - salle de Gym).

**Partagez vos commentaires sur le blog : [www.coordination.chbrive.over-blog.com](http://www.coordination.chbrive.over-blog.com).**

**Signez la pétition !!! (soit papier soit sur le blog)**